



SCHWEIZERISCHER BUNDES RAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

16 mai 1984

777

Visite pastorale en Suisse de S.S. le Pape Jean-Paul II;
 Rencontre avec le Conseil fédéral

Vu la proposition du DFAE du 14 mai 1984
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

Le Conseil fédéral

- approuve, en ce qui le concerne, les dispositions prévues pour la visite pastorale en Suisse de S.S. le Pape Jean-Paul II;
- charge le DFAE
 - d'examiner s'il est conforme au protocole de jouer les hymnes nationaux à Kloten
 - de voir si la présence de l'huissier au Lohn se justifie
 - de se renseigner sur l'existence d'un complément à l'ouvrage offert en cadeau au Pape
- charge le Service du Protocole du département des affaires étrangères de prendre toutes les mesures d'exécution nécessaire en collaboration avec la Chancellerie fédérale et les autres services ou autorités concernés.

Pour extrait conforme,
 le secrétaire

| Protokollauszug an: | | | | |
|---|------|----------|------|-------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage | | | | |
| z.V. | z.K. | Dep. | Anz. | Akten |
| X | | EDA | 10 | - |
| | | EDI | | |
| | | EJPD | | |
| | | EMD | | |
| | | EFD | | |
| | | EVD | | |
| | | EVED | | |
| | X | BK | 4 | - |
| | | EFK | | |
| | | Fin Del. | | |



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.15.51.Vat.1.

Berne, le 14 mai 1984

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

A u C o n s e i l f é d é r a l

Visite pastorale en Suisse de
S.S. le Pape Jean-Paul II -
rencontre avec le Conseil fédéral

I.

Le programme général de la visite pastorale que S.S. le Pape Jean-Paul II doit effectuer en Suisse du 12 au 17 juin 1984 à l'invitation de la Conférence des évêques suisses est maintenant mis au point. Le Département des affaires étrangères est ainsi en mesure de soumettre au Conseil fédéral une proposition formelle quant à ses engagements officiels dans le cadre de cette visite.

Sur la base de la note du Département du 20 janvier 1984, le Conseil fédéral a déjà prévu :

- 1) que le Pape serait accueilli à son arrivée à l'aéroport de Zurich, le mardi 12 juin, par le Président de la Confédération;
- 2) qu'il serait reçu au Lohn par le Conseil fédéral in corpore, le 14 juin, pour un entretien d'une heure;
- 3) que le Président de la Confédération saluerait le Pape au moment de son départ de Suisse (le dimanche 17 juin à l'aérodrome de Sion et non plus le samedi 16 juin à l'aéroport de Genève).

II.

Le Service du Protocole du Département des affaires étrangères a élaboré avec tous les interlocuteurs intéressés des scénarios relatifs à ces différents engagements du Conseil fédéral et dont on peut extraire les principaux points suivants:

1. Arrivée à Kloten et départ à Sion:

Le Président de la Confédération arrive à 8h15 à Kloten.

L'arrivée du Pape est prévue à 8h45.

Le Président de la Confédération sera accompagné du Chancelier ainsi que du Chef du Protocole. Il n'est pas prévu d'honneurs militaires mais les drapeaux suisse et pontifical auront été hissés et les hymnes nationaux seront joués. Le Président de la Confédération prononcera une courte allocution de bienvenue à laquelle le Pape répondra.

Au départ, à Sion, le Pape sera salué par le Président de la Confédération, accompagné du Chancelier et du Chef du Protocole (arrivée du Président de la Confédération à 16h30, fin des cérémonies, 17h30 environ). Le Pape fera un bref discours de remerciements et d'adieux. Le Président de la Confédération lui adresse ensuite quelques mots.

La présence des épouses n'est prévue ni à l'arrivée ni au départ.

Les questions de presse et d'informations sont de la responsabilité des organisateurs de la visite. Ils auront l'appui du Service d'information et de presse du DFAE.

2. Rencontre au Lohn (voir annexe)

a) La rencontre du Lohn le jeudi 14 juin - rencontre souhaitée par le Pape, il faut le rappeler - aura lieu entre le Saint-Père et sa suite immédiate (3 personnes) d'une part et le Conseil fédéral au complet accompagné du Chancelier de la

dans la suite du Pape, 2 cindastes, 2 collaborateurs de Radio Vatican, 2 photographes et 1 journaliste de "l'Osservatore Romano". Une équipe suisse équivalente devrait être constituée. /.

Confédération et des deux vice-chanceliers d'autre part.
La participation d'autres autorités n'est ainsi pas prévue.

Par contre, les autorités cantonales et communales seront représentées à l'arrivée du Pape à l'aérodrome de Belp le même jour à 08 h.30. Jusqu'à 11 h.00, le Saint-Père rencontrera à Kehrsatz les représentants de la Fédération évangélique protestante suisse et de la Communauté de travail des Eglises protestantes en Suisse.

La rencontre, d'environ une heure, au Lohn, a été schématiquement prévue en deux parties :

d'une part, l'accueil et la présentation réciproque des participants, les allocutions et l'échange des cadeaux officiels;
d'autre part, l'entretien privé proprement dit se déroulant à huis clos.

Les drapeaux suisse et pontifical seront hissés au-dessus de l'entrée au Lohn. Un détachement d'honneur de la police bernoise est également prévu.

b) Cadeau officiel du Conseil fédéral

Un cadeau officiel sera offert par le Conseil fédéral au Saint-Père. Il s'agit d'un ouvrage d'art richement enluminé, le "Liber Viventium Fabariensis", édition en fac-similé d'une chronique ancienne sur les relations entre le monastère de Pfäfers et les couvents au-delà des Alpes. Cet ouvrage - numéroté - a été acquis, en prévision de la visite pontificale de 1981 déjà, au prix spécial de Fr. 2'000.-.

c) Presse au Lohn

Le Département des affaires étrangères propose que le Vice-chancelier Casanova soit chargé de régler les questions de presse en collaboration avec le Service d'information et de presse du Département et de procéder, après la rencontre, à une information de l'ensemble des journalistes intéressés.

La Nonciature apostolique a déjà annoncé que seront présents, dans la suite du Pape, 2 cinéastes, 2 collaborateurs de Radio Vatican, 2 photographes et 1 journaliste de "l'Osservatore Romano". Une équipe suisse équivalente devrait être constituée.

Ces deux équipes seraient exceptionnellement autorisées à assister à la première partie de la rencontre du Pape avec le Conseil fédéral, c'est-à-dire à la présentation, aux discours et à l'échange de cadeaux.

3. Sécurité

Le Département des affaires étrangères croit opportun de rappeler que la visite du Pape en Suisse nécessite de sévères mesures de sécurité, d'autant plus qu'elle suscite des oppositions sérieuses dans certains milieux de notre pays. C'est ainsi, par exemple, qu'une manifestation - autorisée par les autorités bernoises compétentes - est organisée le samedi 9 juin, sur la Place fédérale, par l'association "Aktion gegen den Papstbesuch".

4. Présentation du Corps diplomatique

Pour compléter l'information du Conseil fédéral, il convient de rappeler qu'à l'invitation du Nonce apostolique, et sur une base volontaire, les chefs de mission diplomatique accrédités auprès du Conseil fédéral et leurs épouses, ainsi qu'un petit nombre de hauts fonctionnaires du Département des affaires étrangères et de l'Office des affaires économiques extérieures, auront l'occasion d'être présentés au Pape le mercredi 13 juin, à 17 h.30, à Fribourg.

III.

Vue ce qui précède, le Département des affaires étrangères a l'honneur de

p r o p o s e r

au Conseil fédéral

- d'approuver, en ce qui le concerne, les dispositions prévues pour la visite pastorale en Suisse de S.S. le Pape Jean-Paul II;
- de charger le Service du Protocole du Département des affaires étrangères de prendre toutes les mesures d'exécution nécessaire en collaboration avec la Chancellerie fédérale et les autres services ou autorités concernés.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES


Pierre Aubert

Berne, le 30 avril 1984

Cat. 1.-81/84

CONFIDENTIEL

Visite au Lohn de S.S. le Pape Jean-Paul II avec le Conseil fédéral

du 14 juin 1984

Arrivée au Lohn du Conseil fédéral

Le Pape et sa suite arrivent en voiture au Lohn

Le Président de la Confédération, accompagné du Chef du Protocole, accueille le Pape à l'entrée du Lohn, au DAS

Visite pastorale en Suisse de
S.S. le Pape Jean-Paul II -
rencontre avec le Conseil fédéral

Vu la proposition du DFAE du 14 mai 1984

il est

Sont également admis dans la grande salle (emplacement réservé) un nombre restreint de représentants autorisés de la presse, sous la conduite d'un responsable de l'administration fédérale

décidé

Le Conseil fédéral

- approuve, en ce qui le concerne, les dispositions prévues pour la visite pastorale en Suisse de S.S. le Pape Jean-Paul II;
- charge le Service du Protocole du Département des affaires étrangères de prendre toutes les mesures d'exécution nécessaire en collaboration avec la Chancellerie fédérale et les autres services ou autorités concernés.

en français)

Pour extrait conforme

Le Président de la Confédération, le Pape et sa suite, le Pape s'avance vers le micro et répond (5 minutes env., en français)

Le secrétaire

Le Président de la Confédération et le Pape, debout, échangent les cadeaux officiels

1.30 env.

Dès après l'échange des cadeaux officiels, les représentants de la presse quittent la salle, suivis par le Nonce apostolique et le Chef du Protocole ainsi que par le Secrétaire privé, le Camérier du Pape et l'huissier fédéral. Le Nonce quitte le Lohn en voiture pour la Nonciature

Berne, le 30 avril 1984

C O N F I D E N T I E L

Rencontre au Lohn de S.S. le Pape Jean-Paul II avec le Conseil Fédéral

Jeudi 14 juin 1984

- 10.45 Arrivée au Lohn du Conseil fédéral
- 11.00 Le Pape et sa suite arrivent en voiture au Lohn
- Le Président de la Confédération, accompagné du Chef du Protocole, accueille le Pape à l'entrée du Lohn, au bas du perron (tapis rouge)
- Le Président de la Confédération, accompagné du Chef du Protocole, conduit le Pape et sa suite immédiate (4 personnes + le Secrétaire privé et le Camérier), jusqu'à la grande salle où le Conseil Fédéral, ainsi que le Chancelier de la Confédération et les deux vice-chanceliers (+ 1 huissier) attendent.
- Sont également admis dans la grande salle (emplacement réservé) un nombre restreint de représentants autorisés de la presse, sous la conduite d'un responsable de l'administration fédérale
- Pendant ce temps, le Chef adjoint du Protocole fait entrer le reste de la suite pontificale (30 personnes env.) dans les salons du Lohn (à droite après l'entrée), où des rafraîchissements seront servis
- Le Président de la Confédération présente les Conseillers fédéraux ainsi que le Chancelier de la Confédération et les deux vice-chanceliers au Pape. Celui-ci présente sa suite immédiate
- Toute le monde s'assied (fauteuils marqués)
- Puis le Président de la Confédération s'avance vers le micro et souhaite la bienvenue au Pape (5 minutes env., en français)
- Le Président de la Confédération se rassied. A son tour, le Pape s'avance vers le micro et répond (5 minutes env., en français)
- Le Président de la Confédération et le Pape, debouts, échangent les cadeaux officiels
- 11.30 env. Dès après l'échange des cadeaux officiels, les représentants de la presse quittent la salle, suivis par le Nonce Apostolique et le Chef du Protocole ainsi que par le Secrétaire privé, le Camérier du Pape et l'huissier fédéral
- Le Nonce quitte le Lohn en voiture pour la Nonciature

11.30 -
12.00

Entretien privé du Conseil Fédéral avec Le Pape et sa suite immédiate

12.05

Le Pape prend congé du Conseil Fédéral. Le Président de la Confédération, accompagné du Chef du Protocole, le reconduit jusqu'à l'entrée du Lohn et prend à son tour congé sur le perron (le Chef du Protocole raccompagne le Pape jusqu'à sa voiture)

Le Pape et sa suite immédiate quittent le Lohn en voiture pour la Nonciature (Thunstrasse 60, 3006 Berne)

Le reste de la suite pontificale quitte à son tour le Lohn pour l'église Bruderklaus (Burgernziel, 3006 Berne) où elle déjeûnera

Mgr Martin

M. Couchepin

M. Casanova *

Mgr Martines

chef du Protocole

responsable de la presse

- I = conseil
- II = conseil
- 1 = chargé
- 2 = secrétaire
- 3 = italien

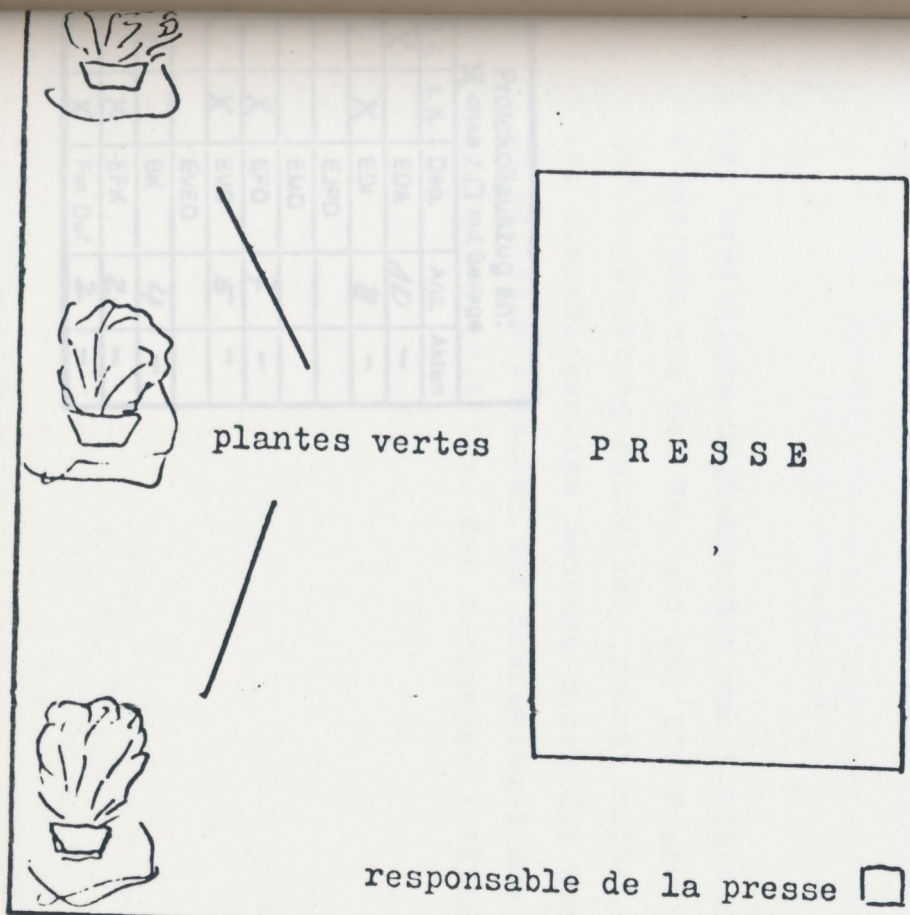


PRESSE

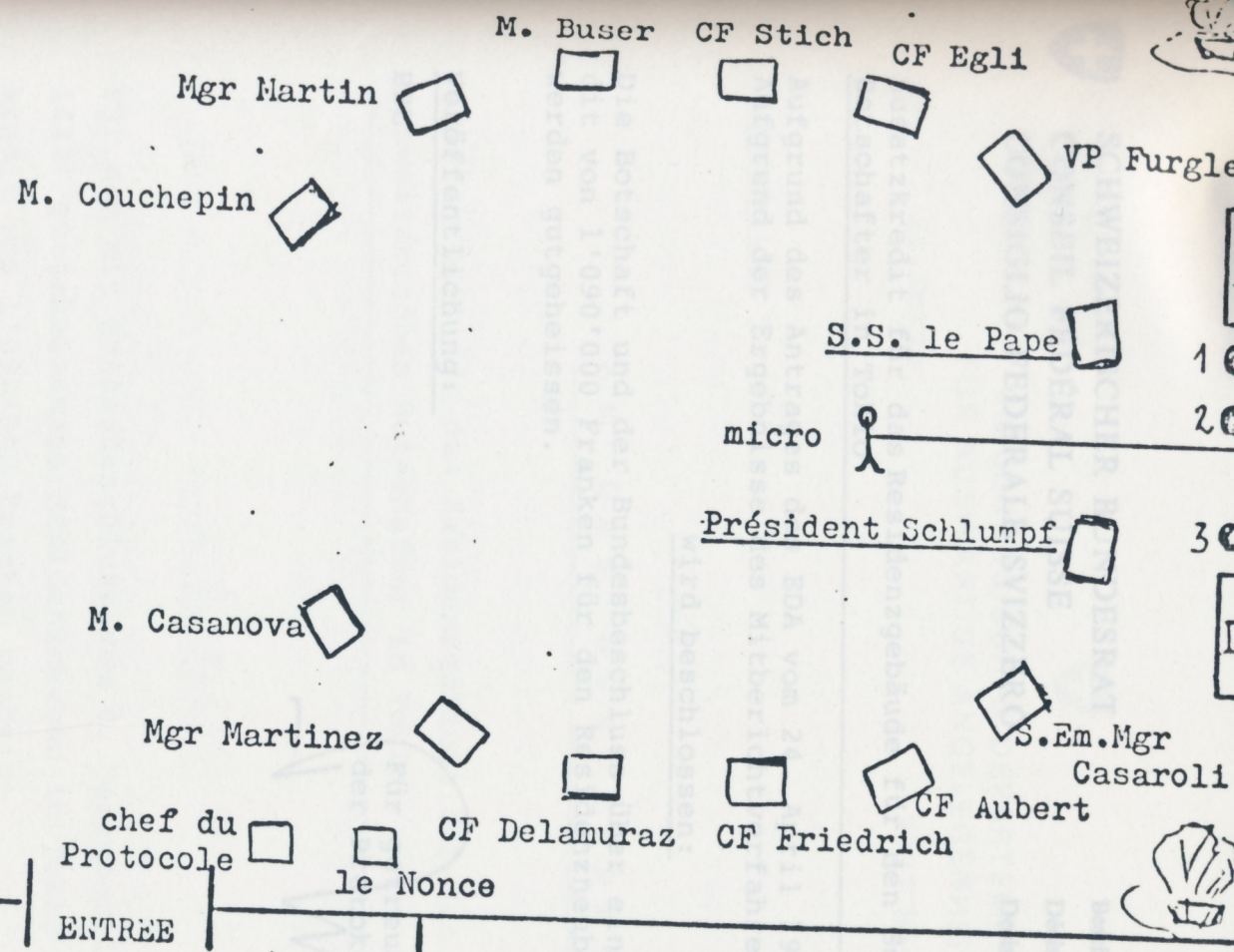
plantas varten

RELEVÉ AU LOHN LE 14 JUIN 1964

BZ/Protocole/30.4.1964



responsable de la presse



- I = console pour cadeau pontifical
- II = console pour cadeau suisse
- 1 = camérier du Pape (M. Gugel)
- 2 = secrétaire privé du Pape (Mgr Dziwis)
- 3 = huissier suisse

RENCONTRE AU LOHN LE 14 JUIN 1984

BZ/Protocole/30.4.1984

haut-parleur pour